



Relais
petite enfance
PETIT D'HOMME

Les malles pédagogiques « Jeu m'fait la malle »

Pour quoi ?

Si le jeu de l’enfant est indispensable à son développement, il est aussi le socle des pratiques professionnelles. Le relais assistant(e)s maternel(le)s a dans ses missions l’organisation de temps d’échanges et de partages d’expériences professionnelles à destination des assistant(e)s maternel(le)s, que l’on appelle « atelier d’éveil ».

Il s’agit de proposer à l’enfant accueilli un environnement ludique, favorisant l’expérimentation et la créativité. La présence bienveillante de l’adulte lui permet de découvrir et d’évoluer dans un espace sécurisant.

La mise en place d’un prêt de malles pédagogiques pour les assistant(e)s maternel(le)s, permet de prolonger cette mission du RPE au-delà du temps des ateliers d’éveil.

Le prêt de jeux à domicile permet à l’assistant(e) maternel(le) de varier la proposition de jeux qu’il possède à la maison. Les « apports pédagogiques » livrés avec les malles lui offre la possibilité de découvrir ou de prolonger des nouvelles façons de faire, d’animer la relation adulte/enfant ou entre enfants.

Ces malles voyageuses participent ainsi, de manière informelle, à la professionnalisation des assistantes maternelles et au soutien du lien toujours renouvelé entre l’enfant et l’adulte qui en prend soin.

Pour qui ?

Les malles pédagogiques « Jeu m’fais la malle » sont un service gratuit mis en place par le RPE « Petit d’Homme » de la Communauté de Communes du Pont du Gard, exclusivement pour les assistant(e)s maternel(le)s du territoire. Le contenu de chaque malle a fait l’objet d’une réflexion sur les apports pédagogiques et éducatifs par la responsable du RPE. Le matériel se veut de qualité et adapté aux enfants de 0 à 4 ans. Chaque malle contient une fiche détaillant son contenu et ses objectifs pédagogiques. Elles sont conçues pour être utilisées librement par les enfants.

Quand ?

Chaque malle est empruntable auprès de la responsable du RPE, de préférence à la fin d’un atelier d’éveil. Une malle peut être empruntée pour une durée de 3 semaines consécutives. La réservation des malles se fait uniquement par mail. Une convention mentionne la date de prêt et la date de retour prévu. L’animatrice du RPE fait l’état des lieux de la malle en présence de l’assistante maternelle, et détaille les conditions d’utilisation de son contenu (restriction d’âge, intérêts pédagogiques, les déclinaisons possibles des activités au domicile de l’assistante maternelle...).